



*Direction des Finances
et de la commande publique*

BUDGET PRIMITIF 2021 VILLE DE CERGY

Rapport portant sur le Budget général et le Budget annexe activités spectacles

Le Budget Primitif 2021 qui est présenté au vote du conseil municipal a été précédé par le débat portant sur les orientations budgétaires, rendu obligatoire par la loi Administration Territoriale de la République du 6 février 1992, et précisé par la loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015. Cette présentation des grandes orientations de l'année 2021 s'est déroulée en séance du conseil municipal du 9 février 2021.

*

* *

Après une année 2020 en net recul en raison de la crise du coronavirus, le gouvernement table sur une hausse de la croissance en 2021 sous l'effet des mesures de soutien prises ainsi que du plan de relance.

Les mesures fiscales en faveur des ménages déjà mises en place par le gouvernement, notamment la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la baisse de l'impôt sur le revenu, ainsi que les mesures massives de soutien d'urgence, permettent d'amoindrir le choc sur le revenu et le pouvoir d'achat des ménages en 2020. Toutefois, la période de confinement a contraint la consommation des ménages, en fort recul sur l'ensemble de l'année 2020

La pandémie a engendré un impact important aussi bien sur les dépenses que sur les recettes de la collectivité. Des dépenses exceptionnelles ont dû être engagées pour des commandes en masques, gels hydroalcooliques, produits d'entretien et autres articles nécessaires pour lutter contre la pandémie, mais aussi pour assurer un plan de continuité d'activité et pour mettre en œuvre les protocoles sanitaires sur les équipements. Les mesures nationales inédites prises ont profondément perturbé les repères et modifié les organisations.

La crise sanitaire COVID 19 a fortement impacté l'activité des structures municipales en gestion directe, génératrice d'importantes recettes (familles et CAF) cependant, l'aide compensatoire de la CAF a comblé le déficit. Etant donné le versement de cette aide en fin d'année 2020 et le fait qu'elle ne couvre pas la totalité des pertes de la Ville, les effets de la crise 2020 sur les recettes ne se ressentiront qu'en 2021 (à titre d'exemple -890k€ estimés de recettes CAF en 2021).

La mesure la plus importante concernant les communes en 2021 est la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales mise en œuvre progressivement sur 2021-2023 avec corrélativement le transfert de la part départementale de taxe foncière bâtie aux communes.

Néanmoins, pour l'exercice 2020 l'article 12 de la loi d'urgence sanitaire du 13 mars 2020 suspend, pour toutes les catégories de collectivités, le dispositif de reprise financière prévu en cas de dépassement du niveau d'augmentation de +1,2% annuel des dépenses de fonctionnement.

L'année 2021 sera une année charnière et le budget 2021, premier budget du nouveau mandat, sera un budget de transition permettant à la fois de faire face aux contraintes sanitaires, mais également de poser les premières pierres du projet de mandat municipal. Il poursuivra plusieurs objectifs :

- ✓ Commencer à mettre en œuvre les priorités du mandat
- ✓ Stabiliser les équilibres en préservant une épargne brute satisfaisante et limitant l'endettement
- ✓ Ne pas augmenter les impôts
- ✓ Accueillir les populations nouvelles
- ✓ Préserver les plus modestes
- ✓ Soutenir l'économie avec un niveau d'investissement qui reste volontariste

En fonctionnement par la poursuite des efforts entrepris sur les charges de gestion, sans pour autant remettre en question le niveau des politiques publiques dans un contexte d'accroissement de la population.

	Population légale en vigueur à compter du 01/01/2014	Population légale en vigueur à compter du 01/01/2015	Population légale en vigueur à compter du 01/01/2016	Population légale en vigueur à compter du 01/01/2017	Population légale en vigueur à compter du 01/01/2018	Population légale en vigueur à compter du 01/01/2019	Population légale en vigueur à compter du 01/01/2020	Population légale en vigueur à compter du 01/01/2021
Population municipale	58 341	60 528	61 708	62 979	63 395	63 820	65 177	66 322
Population comptée à part	882	921	771	712	635	631	470	516
Population totale	59 223	61 449	62 479	63 691	64 030	64 451	65 647	66 838

Compte-tenu de la nécessité de préserver un taux d'épargne brute satisfaisant, tout en développant l'accueil des populations nouvelles et la mise en œuvre des premières mesures du projet de mandat, il est nécessaire de limiter la progression des dépenses. Ainsi, les dépenses réelles sont stables (+0,79%) entre le BP 2020 et les propositions du BP 2021. Les taux d'imposition sont impactés par la réforme de la taxe d'habitation, les dotations de l'Etat progressent (+1,96%) grâce à l'augmentation de la population et une progression de la DSU, les recettes CAF sont à ce stade évaluées avec une baisse de 15%.

Au global, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 1,10% par rapport au BP 2020.

En investissement par la fin du programme pluriannuel d'investissement 2016-2020, et le démarrage des premiers projets structurants du mandat en cours, avec des dépenses d'équipement annuelles stables entre le BP 2020 (25,9M€) et 2021 (25,12M€).

Les sections budgétaires se répartissent comme suit¹ :

	Dépenses	recettes
Fonctionnement	85 478 649 €	85 478 649 €
Investissement	31 564 264 €	31 564 264 €
<i>dont opérations d'équipement 2021</i>	25 127 129 €	5 976 122 €

Le budget total de la Ville de Cergy s'établit à **117 042 913 €**. L'autofinancement dégagé en section de fonctionnement de **6 794 300 €** permet de financer les dépenses d'investissement 2021, en faisant appel à l'emprunt d'équilibre à hauteur de **13 683 842 €**.

¹ Dépenses et recettes totales y.c. mouvements d'ordre

	Dépenses		Recettes	
Fonctionnement	Charges à caractère général	20 005 751	Produits des services et remboursements	7 245 263
	Masse salariale	51 828 161	Impôts et taxes	51 653 339
	Participations, contingents, subventions <i>dont subvention Budget Activités Spectacles</i>	5 794 380	Dotations et participations	25 821 393
	<i>dont subvention CCAS</i>		Autres produits de gestion courante	464 854
	Charges financières	660 856	Produits financiers	2 300
	Charges exceptionnelles et provisions	118 200	Autres produits	14 500
	Total dépenses réelles de l'exercice 2021	78 407 349	Total recettes réelles de l'exercice 2021	85 201 649
	<i>Epargne brute générée par l'exercice 2021</i>	<i>6 794 300</i>		
	Opérations d'ordre	7 071 300	Opérations d'ordre	277 000
	<i>Dont Virement à l'investissement</i>	<i>4 021 300</i>		
Total Dépenses de fonctionnement	85 478 649	Total des recettes de fonctionnement	85 478 649	
Investissement	Dépenses d'équipement (opérations)	25 127 129	Recettes d'équipement (opérations)	5 976 122
	Autres immobilisations hors opérations	175 000	Autres recettes d'investissement hors opérations <i>dont FCTVA et Taxe d'Aménagement</i>	3 425 000 3 325 000
	Dépôts et cautions versés	30 000	Dépôts et cautions reçus	30 000
	Remboursement en capital des emprunts	4 635 135	Emprunt nouveau	13 683 842
	Opérations pour compte de tiers	-	Opérations pour compte de tiers	58 000
	Total des dépenses réelles de l'exercice 2021	29 967 264	Total recettes réelles de l'exercice 2021	23 172 964
			<i>Epargne brute générée par l'exercice 2021</i>	<i>6 794 300</i>
	Opérations d'ordre	1 597 000	Opérations d'ordre <i>Dont Virement en provenance du fonctionnement</i>	8 391 300 4 021 300
Total Dépenses d'investissement	31 564 264	Total Recettes d'investissement	31 564 264	

I. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT QUI PROGRESSEDENT SOUS L'EFFET DE L'AUGMENTAION DE LA POPULATION ET DE LA DYNAMIQUE DES LOGEMENTS SOCIAUX

En 2021, les recettes réelles de fonctionnement s'établiront à 81,2 M€, en augmentation de 1,10% par rapport au volume prévu au BP 2020.

Recettes réelles de fonctionnement	BP 2020	Poids dans le budget	BP 2021	Poids dans le budget	Evolution 2021/2020
Produits de gestion	6 872 224 €	8,15%	6 847 917 €	8,04%	-0,35%
Contributions directes et taxes	49 479 938 €	58,71%	51 653 339 €	60,62%	4,39%
Dotations, participations	27 169 245 €	32,24%	25 821 393 €	30,31%	-4,96%
<i>dont dotations</i>	19 580 645 €	23,23%	19 912 429 €	23,37%	1,69%
Autres	757 000 €	0,90%	879 000 €	1,03%	16,12%
TOTAL	84 278 407 €	100%	85 201 649 €	100%	1,10%

- 1- Les contributions directes représentent 60,62% des recettes réelles de fonctionnement, et sont en hausse par rapport au BP 2020 (+4,39%)

Le produit des 3 taxes

Au 1er janvier 2021, la Taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée, en compensation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) des départements est transférée aux communes.

Afin de maintenir un niveau constant de ressources avant et après réforme, un mécanisme de neutralisation est mis en place entre la recette de la Taxe d'Habitation initialement perçue et la ressource de la Taxe Foncière départementale transférée.

L'instauration d'un « coefficient correcteur » permettra de compenser ou prélever à hauteur des écarts de produits entre la valeur de la TFB départementale transférée aux communes et la part de la TH supprimée.

Pour la TFPB, le taux départemental (17,18%) viendra s'additionner au taux communal (25,68%) conformément à la réforme de la TH telle que décrite plus haut.

Calcul du taux de TFPB 2021 : $25,68\% + 17,18\% = 42,86\%$

Taux communal TFPB 2020+ Taux départemental TFPB 2020 = Taux communal TFPB 2021

Pour 2021, les taux seront donc les suivants :

Taux des taxes ménages	2020	2021
Taxe d'habitation	12.01%	12.01%
Taxe sur le foncier bâti	25.68%	42.86%
Taxe sur le foncier non bâti	34.22%	34.22%

En tenant compte de l'ensemble des décisions locales et nationales, le produit fiscal global est attendu à 38,9M€.

Il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition communaux, conformément aux engagements pris par l'équipe municipale.

Le FSRIF (Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de France)

A Cergy, la part des logements sociaux dans la commune a progressé plus vite que la moyenne de l'Ile de France. C'est un des deux éléments principaux qui pèse dans la hausse du FSRIF constatée en 2020 avec l'augmentation de l'enveloppe. En 2020, avec un pourcentage de logements sociaux et une enveloppe inchangés, le FSRIF aurait progressé de 221k€. L'effet enveloppe a permis de porter cette progression à 520K€. Cela signifie que l'évolution du pourcentage des logements sociaux pèse pour environ 430K€ dans la progression de 950K€ enregistrée par la commune.

Pour 2021, les simulations sont réalisées à enveloppe constante. Le FSRIF de la commune est donc estimé à **5,38M€ pour le BP2021**, soit +950k€ par rapport au BP2020.

Le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)

En 2020 la CACP est restée éligible mais les règles de calcul du potentiel financier agrégé de la CACP continuent de se rapprocher du droit commun avec une réduction qui passera de 30% en 2020 à 20% en 2021, et 10% en 2022 avant un retour au droit commun. Dans notre projection, la CACP ne serait plus éligible en 2021. Cependant, il convient de prendre en compte la garantie de sortie permettant de garantir en 2021 un reversement de moitié par rapport à 2020.

Son éligibilité reste incertaine sur 2021 et dépendante des évolutions d'indicateurs nationaux, le budget 2021 retient l'hypothèse de la garantie du FPIC, à savoir 50% de la recette antérieure. Il est donc inscrit **419k€ de recettes au BP 2021**.

Les droits de mutation

Dépendant fortement des évolutions du marché immobilier, les DMTD perçus par les notaires sur les transactions immobilières sur le territoire de la ville de Cergy, au profit de la commune, constituent une recette dynamique. Cependant, l'incertitude du marché immobilier en cette période de crise sanitaire, ne permettant pas de réaliser une évaluation précise, **cette recette est maintenue à hauteur du BP 2020 soit 2M€**

Les reversements de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) sont stables par rapport au BP2020 à 3,32M€, puisqu'il n'y a pas d'évolution en termes de répartition des compétences.

Les autres taxes inscrites au BP2021

- La taxe sur la consommation finale d'électricité 1,2M€
- La Taxe locale sur la publicité extérieure 200K€
- La taxe sur les pylônes électriques 117K€
- Les redevances d'occupation du domaine public 74K€
- Les droits de place (redevance marché forain) 45K€

Le niveau des recettes fiscales est budgété pour 2021 à un montant total de 51 653 339 €.
--

- 2- Les dotations et participations représentent 30,31% des recettes réelles de fonctionnement, et sont en baisse de 4,96% par rapport au BP 2020.

Les Dotations de l'Etat

Sous l'effet de l'augmentation de la population et de la reconduction, dans la Loi de Finances 2021 du même niveau d'augmentation des enveloppes de péréquation qu'en 2020, les dotations seront en hausse entre 2020 et 2021, avec une évolution différenciée entre la part forfaitaire et le part péréquation.

La récupération du FCTVA sur des dépenses d'entretien en fonctionnement, permise depuis 2019, connaît quant à elle une baisse de 50 K€

DOTATIONS	2020	2021	Variation 2021/2020	Ecart
Dotation forfaitaire	11 507 000 €	11 669 987 €	1,42%	162 987 €
DSU	7 926 000 €	8 165 268 €	3,02%	239 268 €
Dotation instituteurs	25 000 €	0 €	-100,00%	-25 000 €
DNP	22 645 €	27 174 €	20,00%	4 529 €
FCTVA	100 000 €	50 000 €	-50,00%	-50 000 €
TOTAL	19 480 645 €	19 862 429 €	1,96%	381 784 €

Au global, les dotations de l'Etat sont en augmentation de +1,96% par rapport aux montants inscrits au BP 2020.

Les autres participations

PARTICIPATIONS	BP 2020	BP 2021	Variation 2021/2020	Ecart
Etat	273 154,00	262 426,00	-3,93%	-10 728 €
Région	41 000,00	67 000,00	63,41%	26 000 €
Département	163 500,00	101 667,00	-37,82%	-61 833 €
Frais scolarités Communes membres	0,00	25 000,00		25 000 €
Frais scolarité Autres communes	2 934,00	20 000,00	581,66%	17 066 €
CACP	100 000,00	100 000,00	0,00%	0 €
CAF	5 888 143,00	4 997 351,00	-15,13%	-890 792 €
Compensation exonération taxes foncières	255 060,00	287 000,00	12,52%	31 940 €
Dotation pour titres sécurisés	48 520,00	48 520,00	0,00%	0 €
TOTAL	6 772 311,00	5 908 964,00	-12,75%	-863 347,00

La crise sanitaire COVID 19 a fortement impacté l'activité des structures municipales en gestion directe, génératrice d'importantes recettes. Une aide exceptionnelle de la CAF a comblé une partie des pertes sur l'exercice 2020. Cependant, du fait du versement de cette aide en fin d'année 2020, les effets de la crise 2020 sur les recettes vont se ressentir sur 2021. **La perte de recette est estimée à ce jour à 890K€.** Cependant, le conseil d'administration de la Caisse Nationale d'allocation familiales a décidé, par délibération du 19 janvier 2021, la poursuite des aides exceptionnelles jusqu'au 30 juin 2021. La perte de recette pourrait donc être moindre. L'ajustement sera réalisé au moment du budget supplémentaire.

Sous l'effet des pertes de recettes CAF, et malgré la hausse attendue des dotations, les participations et dotations sont inscrites pour un montant global de 25 821 393€ au BP 2021, soit une diminution de 1 347 852 € par rapport au BP 2020

- 3- Les produits de gestion courante représentent 8,04% des recettes réelles de fonctionnement, et sont en légère baisse de 0,35% par rapport au BP 2020.

Les produits de gestion courante sont composés des tarifs des services, des loyers, des produits financiers et des produits exceptionnels.

En 2021, les produits de gestion courante diminuent de 0,35% par rapport au BP 2020

Le poste le plus important est celui des recettes tarifaires

Pour 2021, les recettes des services sont estimées à 6 366 263,25€ soit en baisse de 180k€ par rapport au BP 2020, tenant compte à la fois de l'augmentation des effectifs, mais aussi des effets de la crise sanitaire sur la fréquentation des services

- 4- Les autres recettes de fonctionnement représentent 1,03% des recettes réelles de fonctionnement, et sont en hausse de 16,12% par rapport au BP 2020.

Il s'agit de la contrepartie des charges des titres restaurant et du remboursement par l'assurance maladie des indemnités journalières des arrêts de travail.

Pour 2021, du fait de l'augmentation des arrêts de travail liés à la crise sanitaire, **l'inscription budgétaire est de 879k€ soit +122k€ par rapport au BP2020**

II. Maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte de crise sanitaire, tout en prenant en compte l'accueil des populations nouvelles et les orientations du projet de mandat

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement s'établiront à 78,4 M€, en augmentation de 0,72% par rapport au volume prévu au BP 2020.

Poste de dépenses réelles	BP 2020	Poids dans le budget	BP 2021	Poids dans le budget	Variation BP2021/BP2020
Charges à caractère général	19 656 255	25,25%	20 005 751	25,52%	1,78%
Charges de personnel	50 439 671	64,79%	51 828 161	66,10%	2,75%
Participations, contingents, subventions	6 002 181	7,71%	5 794 380	7,39%	-3,46%
<i>dont virement d'équilibre au budget annexe</i>	792 670	1,02%	653 620	0,83%	-17,54%
Atténuation de produit - reprise financière	1 000 000	1,28%	-	0,00%	
Intérêts des emprunts	632 000	0,81%	660 856	0,84%	4,57%
Autres (charges exceptionnelles et provisions)	120 000	0,15%	118 200	0,15%	-1,50%
TOTAL	77 850 107	100,00%	78 407 349	100,00%	0,72%

1- Les charges courantes

Les charges courantes regroupent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement des services (fluides, entretien et maintenance, services extérieurs, fournitures...). Pour 2021, elles s'élèvent à **20 005 751€** et représentent 25,52% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en hausse de 1,78% par rapport au BP 2020.

L'ouverture de nouveaux équipement (crèche des 3 Fontaines en année pleine), l'augmentation des effectifs scolaires (+100 élèves entre 2020 et 2021) représentent un poids conséquent dans les dépenses liées à l'accueil des populations nouvelles.

De plus, la prévision 2021 est établie sur la base d'une activité quasi « normale » avec l'ouverture de la majorité des structures municipales et le maintien d'un grand nombre d'activités, en partant du principe que la crise sanitaire impactera faiblement la majorité de ces organisations. Toutefois, a été pris en

compte, sur le premier trimestre, l'annulation des manifestations et le maintien d'un protocole sanitaire renforcé sur les structures d'accueil de l'enfance et de la petite enfance.

Le budget supplémentaire permettra d'ajuster les crédits en fonction des activités réellement réalisées au cours du 1^{er} semestre 2021.

2- Les charges de personnel

Ces dépenses s'élèvent à **51 828 1611 €** et représentent 66,1% des dépenses réelles de fonctionnement. L'augmentation est limitée à +2,75%, ce qui traduit un effort de gestion important compte-tenu de plusieurs facteurs :

- **Les évolutions réglementaires :**
 - o évolution du SMIC (sur le coût des vacances)
 - o nombreuses réformes statutaires (dernière année du PPCR pour les catégories C ; loi de transformation de la fonction publique avec notamment la prime de précarité pour les contractuels
 - o le glissement vieillesse technicité

- **L'ouverture de nouveaux équipements et le développement de certains services :**
 - o l'ouverture du 12 et de sa salle de spectacle
 - o la création sur la dernière partie de l'année, de la brigade de tranquillité nocturne les effets en année pleine de l'ouverture de la Crèche des 3 Fontaines et de la montée en charge de l'école de l'Atlantis
 - o l'évolution des effectifs scolaires, via le recrutement d'Atsems
 - o l'évolution des espaces publics en gestion de la ville (nouveaux quartiers) générant des besoins RH pour leur entretien
 - o la consolidation du service petite enfance par le recrutement d'un cadre pédagogique chargé d'appuyer les crèches pour développer leurs projets pédagogiques

- **La poursuite des efforts de la collectivité pour améliorer les conditions de travail et lutter contre la précarité des emplois publics** (déprécarisation de vacataires, amélioration des conditions de recrutement des contractuels de catégorie C, mise en place de contrats de 3 ans pour certains postes de catégorie B et C...). Un nouveau pacte social sera élaboré en 2021, en concertation avec les représentants du personnel

3- Les transferts et subventions versés

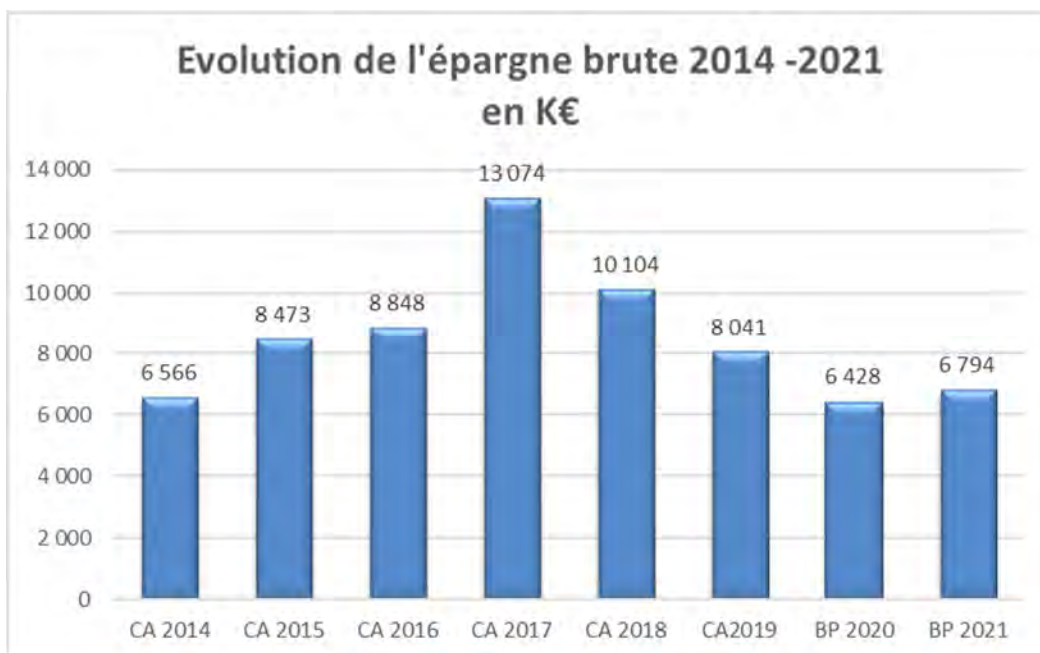
Ce poste de dépenses, qui intègre la subvention au CCAS (528k€) et le virement d'équilibre du budget annexe activités spectacles (653k€), s'élèvera à **5 794 380 € en 2021**. Ce poste de dépense intègre également la contribution au SDIS (1,39M€), la nouvelle répartition des indemnités des élus (700k€), et les subventions aux associations qui représentent une part importante du budget de la Ville à 1,86M€.

4- Les frais financiers

Les frais financiers (660 K€) sont attendus en légère augmentation par rapport au Budget 2020 du fait de la maîtrise de l'endettement et des taux faibles des derniers emprunts contractés. En effet, le taux d'intérêt moyen de la ville diminue (1,19% au 31 décembre 2020 contre 1,39% au 31 décembre 2019), grâce à la fois une sécurisation à taux fixe d'une partie de l'en-cours (72,6%) et un contexte de taux particulièrement bas.

En conclusion

Les éléments présentés ci-dessus permettent de consolider l'épargne brute à un niveau de à 6,79M€ au BP 2021, contre 6,43 au BP et, reste donc à un niveau supérieur à l'objectif de 6M€.



III. Poursuivre la réalisation des opérations d'équipement nécessaires au développement de l'attractivité de la commune.

1- La fin du programme pluriannuel d'investissement 2016-2020

L'ensemble des dépenses annuelles d'investissement liées au PPI s'élèvent à 25,12 M€ en 2021, soit une quasi stabilité par rapport au BP 2020 (25,9M€)

3 types de projets sont identifiés :

- Les projets récurrents
- Les projets en cours
- Les nouveaux projets

Pour 2021, les principaux projets du mandat précédent se poursuivent et/ou arrivent à leur terme

- Les travaux récurrents d'entretien et d'équipement : 7,7M€
- Travaux de réhabilitation du GS des Linandes : 900k€
- Equipements Axe Majeur Horloge: Le Douze 7,5M€
- Centre de santé : 2,15M€
- Crèche des Hauts de Cergy : 200k€
- Fond travaux Bastide / Aide aux copropriétés 737k€
- Vidéotranquilité : 250k€
- Rue Nationale 100k€

De nouveaux projets vont être engagés :

- La Lanterne : 1,2 M€
- Maison Morin : 600 k€
- ALSH du Bois de Cergy : 100k€
- Maison Anne et Gérard Philippe : 200 k€
- Place des Chênes 500K€
- Mairie annexe des Hauts de Cergy : 500k€
- Schéma directeur immobilier : 120k€

2- L'autofinancement, les cofinancements et l'emprunt permettent de conserver un niveau d'investissement satisfaisant

Les dotations d'investissement

Le Fonds de Compensation de la TVA qui représente un remboursement de TVA sur les dépenses 2019 est anticipé à 3,3M€, au regard des travaux effectués pour l'année de référence.

Les subventions d'investissement

La recherche active de cofinancements, pour une part importante des projets de la ville, permet d'inscrire des subventions pour un montant total de 5,97M€ au BP 2021.

Les principaux cofinancements attendus en 2021 concernent le GS des Linandes, Le Douze, la crèche des Hauts de Cergy, le centre de santé, les passerelles SNCF et la Place des Chênes.

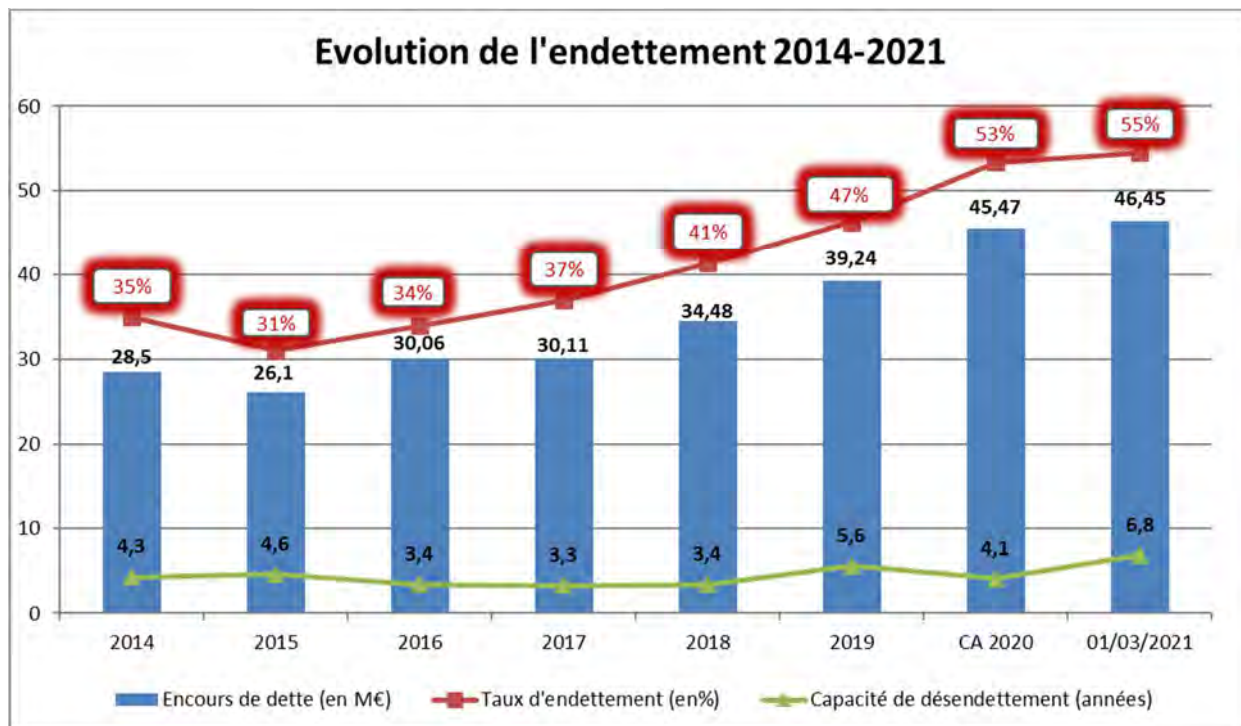
L'emprunt

Compte-tenu du niveau d'investissement en 2021, il est nécessaire d'inscrire un emprunt d'équilibre à hauteur de 13 683 842,38€

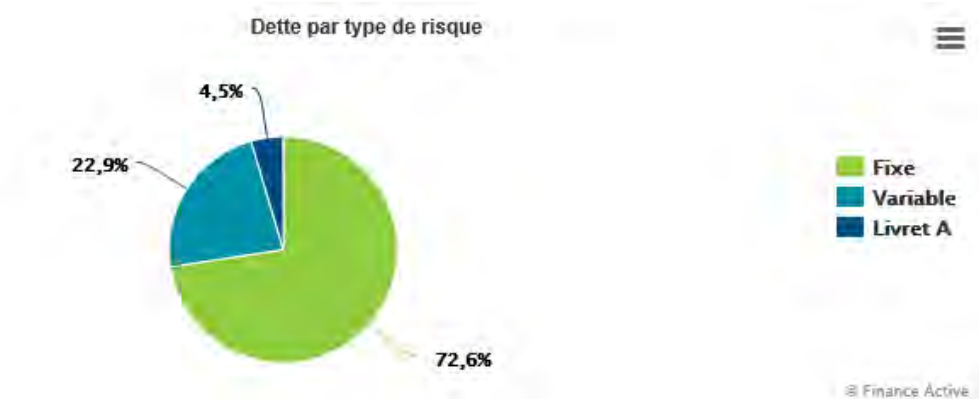
L'encours de dette continue de progresser au fur et à mesure de la montée en charge des dépenses d'équipement réalisées par la ville. L'endettement par habitant demeure cependant significativement inférieur à celui des villes de taille identique.

Encours de dette : 695 €/hab. à Cergy (est. 2021) contre 1 368 €/hab. pour la moyenne nationale des villes de mêmes strate (source fiche AEFF, exercice 2019).

Capital restant dû au 01/03/2021	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
46 446 058 €	1,15%	11 ans et 3 mois	5 ans et 10 mois	23



L'évolution de l'endettement est considérée ici de CA à CA (estimation pour 2020) sauf pour 2021 (1^{er} mars 2021)



La dette de la ville de CERGY est classée 1A sur la Charte Gissler de bonne conduite pour 100% de l'encours, c'est-à-dire qu'elle est composée de produits faiblement risqués. Elle ne comporte aucun produit structuré.

En conclusion, le budget 2021 est établi dans un contexte complexe :

- ✓ sans hausse de la fiscalité,
- ✓ avec la volonté de maîtriser l'endettement
- ✓ en engageant la mise en œuvre des projets prévus par la nouvelle équipe municipale

BUDGET ANNEXE « ACTIVITES SPECTACLES »

La ville a mis en place en 2013 un budget annexe « Activités Spectacles », du fait de l'ouverture de Visages du Monde, qui a amené à individualiser les recettes soumises à déclaration de TVA (dépassement de la franchise en base autorisant les collectivités à exonérer leurs recettes de TVA).

Ce service non doté de personnalité morale est à caractère administratif (application de l'instruction comptable M14), comprend les dépenses réalisées à Visages du Monde et à l'Observatoire et qui entrent dans le champ concurrentiel, à savoir celui des spectacles payants taxables à la TVA.

Sur un montant global de 726 640 €, les dépenses du budget Activités Spectacles se répartissent principalement en :

- 289 900 € d'achats de spectacles ;
- 27 400 € de frais d'intermittents ;
- 350 000 € de frais de fonctionnement de l'équipement Visages du Monde et du Douze refacturés par le budget principal
- 30 900 € d'autres frais divers (gardiennage, achats divers)

Les recettes de vente (62,5 K€) sont insuffisantes à l'équilibre du service. Un virement d'équilibre de l'ordre de 653,52K€ sera donc effectué en fin d'exercice du budget général vers le budget annexe.

Ainsi le budget annexe des activités spectacles 2021 s'équilibre de la manière suivante :

Section/ Chapitre	Dépenses HT	Recettes HT
Fonctionnement	725 640,00 €	725 640,00 €
011- charges à caractère général	345 240,00 €	
011- refacturations du budget général	350 000,00 €	
012- masse salariale intermittents	27 400,00 €	
65 – autres charges de gestion courante	50 €	
67 – charges exceptionnelles	2 950 €	
70- vente billetterie		62 550,00 €
75- loyers		9 570,00 €
75- Versement d'équilibre du budget général		653 520,00 €
Total général	725 640,00 €	725 640,00 €

PRESENTATION DU BUDGET PAR POLITIQUE PUBLIQUE

1- INTRODUCTION ET PRIORITES DU MANDAT

La présentation qui suit, par politique publique, a pour objet de présenter les objectifs de chacune des politiques publiques de la Ville, ainsi que les principaux projets 2021.

Il convient de noter que cette présentation va être adaptée en 2021, pour le budget primitif 2022, afin de mieux prendre en compte les découpages des commissions municipales et les priorités du mandat 2020-2026.

S'agissant de ces priorités, et bien que la crise sanitaire a quelque peu bousculé les calendriers, le budget primitif pour 2021 permet d'engager un certain nombre de projets visant à

- ***Inscrire pleinement la Ville de Cergy dans la transition écologique et énergétique pour répondre aux urgences environnementales et favoriser un aménagement harmonieux :***
 - Engagement dans la rénovation énergétique des équipements, par l'élaboration d'un schéma directeur immobilier et énergétique
 - Démarrage du projet autour du Parc urbain des Hauts de Cergy
 - Lancement des travaux autour de la révision du Plan Local d'Urbanisme
 - Augmentation des crédits dédiés aux aides aux travaux des copropriétés
 - Définition d'un schéma cyclable

- ***Réduire les fractures sociales, générationnelles et territoriales :***
 - Poursuite de la construction du Centre de santé
 - Aide à l'implantation et au maintien des centres médicaux libéraux
 - Mise en place d'une mutuelle communale
 - Mise en place du permis de louer et du permis de diviser
 - Poursuite du projet Territoires zéro chômeur

- ***Amplifier le dynamisme de Cergy :***
 - Appui à la diversification de l'offre commerciale
 - Poursuite des travaux permettant l'obtention des labels "Ville d'Art et d'Histoire" et "Architectures du 20ème siècle"
 - Ouverture de la salle de spectacle du 12

- ***Améliorer le cadre de vie et la tranquillité publique :***
 - Création d'une brigade de tranquillité nocturne
 - Poursuite du déploiement de la vidéoverbalisation
 - Poursuite des travaux d'amélioration des voiries et de l'espace public

- ***Développer les actions en faveur de l'éducation, du sport et de la culture:***
 - Démarrage des projets autour de la Maison Morin et de la Maison Anne et Gérard Philippe
 - Transfert en gestion du groupe scolaire du quartier des Doux épis
 - Démarrage du projet autour du label Eco-écoles

- Poursuite du projet d'ouverture d'un espace de médiation culturelle autour du collectif de la Lanterne
- **Renforcer les services de proximité dans les quartiers et développer la démocratie locale:**
 - Acquisition des locaux pour la création d'une mairie annexe aux Hauts de Cergy et d'une antenne de la police municipale
 - Poursuite du projet de nouvelle crèche sur les Hauts de Cergy
 - Démarrage de la réhabilitation de terrains sportifs de proximité (Moulin à Vent, Terroir)
 - Lancement du projet autour du bois de Cergy et de son ALSH
 - Développement de la concertation citoyenne

2- LA PRÉSENTATION DU BUDGET SELON LES POLITIQUES PUBLIQUES DÉFINIES EN 2016

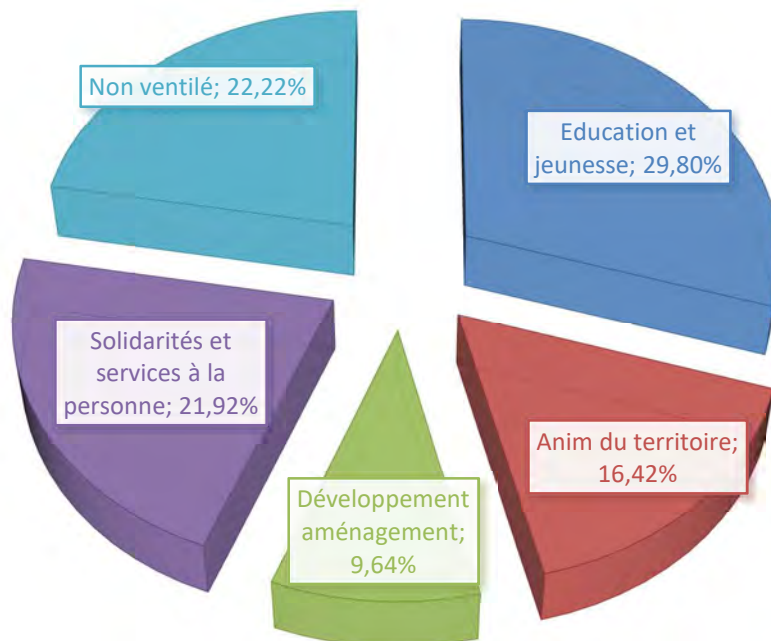
Afin de renforcer la lisibilité de son budget, la Ville de Cergy s'est dotée, depuis 2016, d'une présentation par politiques publiques. Quatre politiques publiques avaient ainsi été définies :

- **Education et Jeunesse** dont développement scolaire et périscolaire, réussite éducative et épanouissement de la jeunesse,
- **Animation du territoire** dont sport, culture, éducation artistique et culturelle,
- **Développement, aménagement et attractivité** dont habitat et espaces publics,
- **Solidarités et services à la personne** (accompagnement des personnes en difficulté et développement des solidarités, services à la population dont petite enfance)

A ces politiques publiques, s'ajoutent un certain nombre de dépenses de structure de la collectivité qui n'y ont donc pas été ventilées.

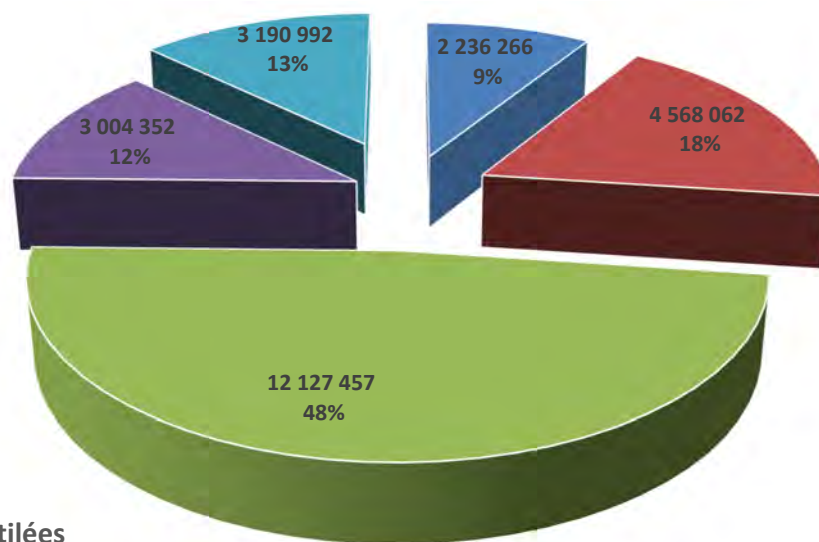
Après ventilation de la masse salariale dans chacune des politiques publiques, la première politique publique en termes de dépenses réelles de fonctionnement est l'Education et la Jeunesse (29,80%). La politique Solidarités et services à la population est la deuxième politique publique à 21,92 % (notamment en raison de la place accordée à la petite enfance), suivi de l'animation du territoire (16,42%). Enfin, l'Aménagement et développement représente cette année 9,64% des dépenses de fonctionnement, la plupart des dépenses de cette politique publique étant portées en investissement. Les dépenses non ventilées représentent, quant à elles, 22,22% du budget réel de fonctionnement.

RÉPARTITION PAR POLITIQUE PUBLIQUE DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2021 78 407 349€



Les dépenses d'investissement 2021, s'élèvent à 25 127 129€ et se répartissent de la manière suivante entre les différentes politiques publiques

PPI - Dépenses d'équipement BP 2021 25 127 129€



- Activités non ventilées
- Animation du territoire
- Développement aménagement
- Education et Jeunesse
- Solidarité services à la personne

EDUCATION

Education – BP 2021	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	22 365 104 €	5 464 299 €
Investissement	3 001 100 €	1 400 023 €
TOTAL	25 366 204 €	6 864 322 €

Corrélié au nombre d'enfants en âge d'être scolarisés, le budget la politique publique éducation (tant scolaire que périscolaire) est impacté par le dynamisme urbain et démographique de la ville. Néanmoins, si la dynamique est toujours présente, elle est moindre que les années précédentes.

En terme de démographie scolaire et de gestion des effectifs, l'année 2021 sera marquée par :

- Une montée modérée des effectifs maternels et élémentaires de +100 enfants pour l'année scolaire 2021 par rapport à 2020.
- Des dépenses exceptionnelles liées à la Covid-19.
- Le fonctionnement de l'Atlantis à 8 classes en année pleine.
- La poursuite des dispositifs de dédoublements des classes.
- Le report de la livraison de l'école du nouveau quartier des Doux épis.

Au niveau périscolaire, le budget est marqué par la poursuite du plan mercredi et des activités périscolaires.

Les effectifs des derniers mois sont stables pour les périscolaires du matin et du soir mais en baisse pour le mercredi. Nous escomptons une baisse durable des effectifs du mercredi (estimation à – 10%) et une stabilisation des effectifs en semaine.

Les objectifs 2021

- Garantir un accueil de qualité (bâti, entretien courant, dotations matériels...) au sein des écoles à l'ensemble des enfants malgré l'augmentation des effectifs, en particulier avec le dédoublement des classes de CP, des CE1, probablement des grandes sections et la forte hausse des effectifs.
- Poursuivre le suivi d'un protocole sanitaire renforcé tant que le virus du covid sera présent.
- Poursuivre la montée en qualité de la restauration scolaire.
- Poursuivre le déploiement du plan numérique des écoles, boosté en 2020 et 2021 par le dispositif départemental « Démonstrateur 95 ».
- Lancer le dispositif d'éco écoles.
- Consolider le professionnalisme des agents dans leurs nouvelles missions (accompagnement et formation).
- Veiller au respect des règles sanitaires tout en ne renonçant pas aux ambitions pédagogiques.
- Poursuivre le plan mercredi en lien avec la communauté éducative et les partenaires institutionnels.

Concernant la réussite éducative, les orientation et projets pour 2021 sont:

Pour soutenir les familles les plus modestes et afin de leur permettre de contribuer aux charges inhérentes à la scolarité de leurs enfants, la Ville affirme sa volonté de poursuivre le dispositif des bourses communales pour les publics collégiens boursiers de l'Education Nationale.

En outre, depuis 10 ans, la Ville de Cergy a mis en place un partenariat avec l'Education Nationale, sous la forme de coopération avec les collèges et les lycées situés sur son territoire. Ce partenariat vise à soutenir les démarches éducatives envers les collégiens et les lycéens, dans et autour des établissements. Dans ce cadre, la Ville attribue chaque année des subventions aux collèges de Cergy au regard des actions engagées dans le cadre de la Charte de coopération. Des subventions sont également attribuées aux lycées en soutien à leurs projets pédagogiques.

Les objectifs 2021

- Favoriser la réussite éducative des enfants et adolescents cergyssois par une aide aux projets des écoles, aux associations locales et aux collégiens.
- Coordonner les réponses de la ville auprès des établissements scolaires, des familles et du secteur associatif.

JEUNESSE

Jeunesse – BP 2021	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	996 962 €	13 700 €
Investissement	3 252 €	
TOTAL	1 000 214 €	13 700 €

La politique jeunesse s'articule autour de quatre axes stratégiques:

- La participation citoyenne des jeunes qui comprend le Conseil des jeunes collégiens et la participation 16/25 ans, qui visent à rendre le jeune acteur de son cadre de vie et décideur dans les projets qu'il souhaite mener pour l'intérêt général.
- La structuration des acteurs jeunesse qui a pour vocation la connaissance fine des acteurs jeunesse de la ville, une mission de suivi, de veille et d'accompagnement de ces acteurs.
- L'offre d'accueil et d'animation jeunesse, qui vise l'accueil des jeunes sur leurs temps libres, autour du loisir et de la proposition d'actions éducatives. Pour certains jeunes, cette offre s'inscrit dans une dimension de prévention primaire en renforçant l'accompagnement et leur suivi par la mise en jeu des acteurs locaux en la matière.
- L'accompagnement des projets personnels des jeunes qui vise l'accompagnement dans leur accès à l'autonomie, en s'appuyant sur des actions collectives et individuelles dans les domaines du loisir, du projet de vie autour des questions de formation, d'emploi, d'insertion d'accès aux droits ou de santé.

L'objectif de cette politique est de proposer à la jeunesse de Cergy un ensemble de ressources lui permettant de trouver sa place dans la ville.

Les enjeux s'articulent autour de la prise en compte de chaque jeune, sans distinction, en portant à chacun l'attention nécessaire à son épanouissement personnel.

La crise sanitaire, due à la COVID-19 a conduit à faire évoluer les méthodes de travail et réinventer les pratiques afin de conserver le lien.

Les échanges fréquents avec les associations mettent en avant une demande, celle d'un renforcement des échanges collectifs, de partage d'expérience et de la mise en place de calendrier partagés, visant à répondre au mieux à des enjeux forts tels que l'accès au logement, aux loisirs, à la culture, l'emploi et la santé entre autre. Ces sollicitations sont partagées par la collectivité et l'incite à poursuivre ses efforts pour renforcer les liens avec ses partenaires incontournables, avec la mise en place depuis 2019, d'une instance trimestrielle d'échange entre les associations et la direction jeunesse autour de projets à mener en commun, de présentation des nouveaux dispositifs ou partenaires. Il est également essentiel de favoriser une communication lisible et accessible au public visé.

A l'aune du nouveau mandat et dans l'unique but de répondre aux attentes et besoins du public, la collectivité entend permettre à tous les jeunes cergysois de bien grandir, de réussir et de s'épanouir en renforçant son action autour du temps libre, de la réussite éducative et de la promotion sociale des jeunes.

Les objectifs 2021

- Renforcer et dynamiser la synergie entre les acteurs sociaux éducatifs :

Inscrire tous les acteurs socio-éducatifs dans une démarche de participation et de co-construction pour des actions cohérentes.

Renforcer les relations partenariales avec l'Education nationale en faveur de la réussite des collégiens et lycéens.

Soutenir les associations jeunesse comme actrices de quartier et porteuses de projets connectés avec les attentes et les besoins de jeunes et des publics en général.

Poursuivre le déploiement du collectif « Assos jeunesse » avec la mise en place de temps dédiés et d'actions communes.

Assurer une veille territoriale permettant de connaître les enjeux pour une meilleure connaissance des pratiques et des attentes de la jeunesse.

Apporter une expertise et un appui aux associations œuvrant sur le territoire pour conforter l'assise des associations les plus anciennes et aider à l'émergence et à la création de nouvelles associations.

- Consolider et assurer un parcours socio-éducatif cohérent pour tous les jeunes :

Développer, renouveler et favoriser la connaissance des services et leurs actions pour tous les jeunes et leur famille.

Rendre attractives et visibles les structures d'accueil des jeunes et répondre à leurs besoins.

Faciliter et favoriser la continuité entre les structures éducatives pour accompagner les jeunes à chaque étape de leur parcours.

- Agir en faveur de l'égalité, l'intégration sociale et du vivre-ensemble :

Investir les structures jeunesse comme espaces de débats, d'expériences et de développement de compétences psycho-sociales.

Sensibiliser les jeunes aux atouts de la concertation et encourager leur participation aux projets de la ville et au débat public.

Favoriser l'enrichissement socio-culturel des jeunes.

Promouvoir l'accès aux droits.

- Développer l'autonomie pour faciliter la promotion sociale des jeunes :

Favoriser la réussite scolaire, encourager la poursuite d'études diverses dans le supérieur et lutter contre le décrochage scolaire.

Faciliter et encourager la mobilité des jeunes.
 Faciliter l'insertion et la réinsertion professionnelle des jeunes.
 Agir en faveur de la santé et du bien-être des jeunes.
 Agir en faveur de l'habitat autonome et faciliter l'accès au logement.

- Agir en faveur de la citoyenneté :
 Investir l'espace public par la mise en place d'actions citoyennes.
 Développer les pratiques « Hors les murs » et renforcer la proximité pour favoriser le dialogue entre les jeunes et les institutions.
 Développer des actions de préventions des comportements à risques.
 Développer et mettre en place les projets du conseil de jeunes « les 12 travaux du conseil des jeunes ».

ANIMATION DU TERRITOIRE

Animation – BP 2021	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 877 689 €	1 104 403 €
Investissement	4 676 062 €	341 275 €
TOTAL	17 553 751 €	1 445 678 €

1. SPORT

Malgré le contexte sanitaire cette année la collectivité a réussi à organiser dans la foulée de la labellisation Terre de Jeux Paris 2024 la première édition de la semaine olympique sur le territoire en partenariat avec les écoles élémentaires et les associations sportives.

La collectivité s'est par ailleurs engagée avec succès sur de multiples dispositifs (label ville active et sportive permettant de mettre en valeur les actions de la commune...).

L'objectif est également d'anticiper les besoins en équipement sur les pratiques sportives émergentes ou nouvelles en forte demande sur la ville de Cergy malgré le contexte sanitaire incertain qui est le nôtre depuis mars 2020.

Les objectifs 2021

- Garantir une programmation annuelle voire pluriannuelle de maintenance et de rénovation des équipements sportifs municipaux suite notamment à l'audit mené en 2019 sur l'ensemble du patrimoine existant et aux besoins constatés
- Améliorer et adapter l'offre de nettoyage sur les équipements sportifs
- Maintenir le soutien financier, humain ou matériel aux clubs sportifs qui anime le territoire et à leurs 15 000 licenciés ainsi qu'aux sportifs de haut niveau de la ville
- Inscrire la ville de Cergy et les clubs sportifs dans la dynamique des Jeux Olympiques de Paris 2024 dans le cadre des opérations annuelles (semaine Olympique...) à développer en fonction de l'évolution du contexte sanitaire des prochains mois et ce compte tenu des labellisations obtenues

2. CULTURE

La mission Culture et Patrimoine a pour vocation de répondre à cette double ambition :

- Permettre à un maximum de personnes de se constituer une culture personnelle riche et cohérente
- Favoriser, notamment auprès des jeunes, la rencontre des artistes et des œuvres et la fréquentation de lieux culturels.

Les objectifs 2021

- Valoriser et développer ce qui constitue l'ADN de Cergy : un territoire remarquable dans le domaine des arts de la rue et des expressions urbaines émergentes, notamment en musique et en danse ;
- Coordonner, consolider et mettre en synergie les dispositifs et équipements existants, dans le domaine de l'éducation Artistique et Culturelle et de la Lecture publique ;
- Favoriser les moyens d'appropriation par le plus grand nombre possible des expressions culturelles et des valeurs patrimoniales et faciliter ainsi la construction de citoyenneté et du vivre ensemble.

En 2021, la valorisation des arts visuels continuera à se déployer au travers de deux axes :

1) Au Carreau : Sorties de Cours ; Artistes émergents + une exposition artistique de Georges Pencreac'h (le report de l'exposition annulée en mars/avril 2020), en fonction du contexte sanitaire

2) Hors les murs : les actions dans la continuité du festival de street art Caps Attack (Art Osons) ; Festival de cinéma One Shot (Mineur Prod) ; festival de cinéma L'espace d'un instant.

En outre, une action de médiation culturelle, l'expérience du Chaos, par des opérateurs associatifs du territoire, fera l'objet d'un appel à participation, en vue de la préparation d'une installation artistique et participative sur l'espace public en 2022, visant à interpeller les consciences sur la fragilité de notre société au regard de tous les bouleversements climatiques et sociaux à l'œuvre (en lien avec l'action résidence territoriale Cergy, Soit !)

3. EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Pour l'année 2021, les visées sont de maintenir une belle visibilité et des propositions artistiques qualitatives à la hauteur du rayonnement territorial de l'équipement : l'esthétique danse au cœur de la programmation (des résidences, des spectacles et rencontres chorégraphiques, des propositions danse à destination des jeunes publics, des actions culturelles) et une programmation festive permettant le vivre ensemble et le partage d'expérience (Les comiques show, organisation de temps forts autour de Noël, partenariats avec des services ou associations culturelles).

L'Observatoire s'attache à maintenir son public et la qualité de sa programmation durant la période hors les murs. Les partenariats se consolideront en 2021 avec la Nouvelle Scène Nationale. Compte tenu des conditions sanitaires, et de l'absence de visibilité d'ici le printemps, il est proposé d'expérimenter les captations, et de ne revenir sur des concerts debout qu'à partir d'avril / mai. Il est ensuite prévu un retour de l'Observatoire dans ses murs à partir d'octobre 2021 (sous réserve de la fin des travaux du Douze).

4. VIE ASSOCIATIVE

La mission vie locale et associative accompagne le développement de la participation citoyenne de proximité, par la mise en place d'outils d'animation, de temps de rencontre avec les habitants. Les thématiques abordées concernent principalement l'amélioration du cadre de vie, et le bien vivre ensemble. Les maisons de quartier, le service vie associative et le service coordination événementielle élaborent également une programmation d'événements récurrents, mais en constant renouvellement afin de mieux répondre aux attentes du public

La vie associative locale reste très dynamique, avec environ 400 associations actives sur le territoire, dont plus de 280 présentes à la journée des associations.

Les objectifs 2021

- La mise en œuvre du nouveau projet social de la maison de quartier des Touleuses.
- L'engagement de la démarche de renouvellement des projets sociaux des Linandes et Hauts de Cergy à l'automne 2021. En lien avec cette démarche, réfléchir à la préfiguration d'une 5ème maison de quartier au Grand Centre.
- L'inscription de la maison de quartier Axe majeur Horloge dans la démarche transversale engagée en préalable à l'installation au sein du Douze et pilotée par le responsable de l'équipement.
- La poursuite de la mise à niveau de l'équipement numérique destiné au public des maisons de quartier (engagé fin 2020)
- La phase 2 du déploiement du logiciel Vie Associative : mise en service du portail associatif, de l'annuaire des associations en ligne et des modules subvention et manifestation.
- La poursuite de la démarche de veille territoriale de proximité, dans le but de lutter contre les incivilités et l'insécurité dans les espaces publics, et d'améliorer le cadre de vie et les conditions de voisinage de populations diverses.
- La mise en place en lien avec Visages du Monde et le Douze, d'un réseau des salles de spectacles municipales, en précisant la place des manifestations associatives en leur sein et en créant une identité pour la salle des Linandes. Cette action permettrait de travailler la complémentarité entre les salles de spectacles sur le territoire de Cergy. Elle aurait également une répercussion positive sur l'image du quartier des Coteaux, et en particulier le secteur des Linandes.
- Contribuer à la conception et à la programmation d'une fête de la Ville dans l'esprit des « 50 ans » de Cergy, sous réserve des conditions sanitaires.

DEVELOPPEMENT, AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE

Aménagement – BP 2021	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 559 752 €	847 370 €
Investissement	12 138 267 €	2 903 580 €
TOTAL	19 698 019 €	3 750 950 €

1. AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT

Les objectifs 2021 sont dans la continuité de ceux développés en 2020. La mission relative à l'aménagement et au développement, transcrit une dynamique de territoire et concerne la réalisation de projets qui se traduisent via le PPI, par la construction d'équipements et espaces publics. La mission inclut également l'aspect réglementaire et foncier inhérent à cette stratégie territoriale.

Les objectifs 2021

- Soutien des politiques publiques opérationnelles en permettant la mise à disposition de foncier et de patrimoine.
- Intégration de nouveaux locaux dans le patrimoine communal
- Poursuite des acquisitions nécessaires à la réalisation de projets
- Poursuite des dossiers de régularisations foncières selon la priorisation validée
- Poursuite de la politique d'acquisition des parcelles situées en zone prioritaire ENS
- Valorisation du patrimoine par la mise en place d'un Schéma Directeur de l'Immobilier et Energétique (SDIE) permettant la réalisation d'un inventaire exhaustif des biens immobiliers de la Ville ainsi qu'un diagnostic de l'état (usure, consommation d'énergie) et de l'occupation de ces derniers. Cette étape d'importance doit permettre de dégager des scénarios vecteurs d'économies tant énergétiques qu'économiques.

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE PROXIMITE

Ces dernières années, le service a développé des liens avec les commerçants en instaurant un relais de proximité, il convient de le poursuivre.

L'activité commerciale est fragile (multiplication des m² de surface aux abords des pôles « historiques », modification des modes de consommation...) mais elle est un élément essentiel pour la structuration d'un parc résidentiel diversifié et qualitatif.

Les objectifs 2021

- Poursuivre la collaboration avec l'Essec pour la réalisation d'une étude (sujet en cours de définition, ces études permettant de disposer d'analyses objectivées du tissu commercial cergysois et des évolutions à accompagner)
- Renforcer les associations de commerçants qui sont des éléments essentiels pour la création du dynamisme commercial. L'accompagnement de la Ville peut se traduire par des accompagnements techniques et logistiques pour la mise en place des animations commerciales, ou par un accompagnement financier pour permettre la mise en place d'actions qualitatives et à forte valeur ajoutée
- Poursuivre la promotion des marchés forains en particulier celui des Hauts de Cergy
- Réaliser un document de marketing territorial
- « Institutionnaliser » les relations avec les commerçants en organisant une rencontre avec eux.

3. ESPACES PUBLICS ET QUALITE URBAINE

La mission « espaces Publics et qualité urbaine consiste en la préservation de la qualité du cadre de vie et des espaces publics. Cela passe par l'exécution des missions de propreté urbaine, de cadre de vie et de voirie.

Les évolutions majeures de ces dernières années résident dans :

- L'intégration de nouveaux espaces publics, voirie et équipements de loisirs des ZAC nouvellement aménagées. Ces nouveaux aménagements induisent soit des surfaces supplémentaires et/ou soit des aménagements, des revêtements et mobiliers urbains nouveaux demandant un entretien différent ou plus d'entretien.
- Des transferts de compétences : La Communauté d'Agglomération est depuis le 1er juillet 2018 compétente pour la gestion des zones d'activités et pour la gestion des espaces verts d'attractivité majeur sauf pour les missions de propreté encore à notre charge sur ces espaces.
- Des espaces publics vieillissants à certains endroits qui nécessitent des interventions plus importantes dans des mesures préventives ou correctives.
- Des incivilités croissantes qui nécessitent une adaptation de l'organisation opérationnelle et donc une présence accrue.

- Une reconquête essentielle de certains espaces et plus particulièrement des centralités gares qui nécessitent des interventions récurrentes de réparation, de pose de mobilier mais surtout des investissements conséquents portant notamment sur les ouvrages et la voirie.
- Un parc de matériel et de machine-outil adapté qui a augmenté durant le dernier mandat afin de pouvoir mécaniser un maximum d'intervention et ainsi compenser le vieillissement des équipes et son sous dimensionnement par rapport à l'évolution du volume des espaces publics à entretenir.

Les objectifs 2021

- Poursuivre le travail de reconquête des centralités en réaffirmant la présence des équipes municipales dans ces espaces mais aussi en les réaménageant et les sécurisant afin de leur rendre leur rôle premier d'espaces piétonniers.
- Travailler avec l'agglomération sur le maillage, les partages des interventions et la définition d'un niveau de qualité commun.

4. HABITAT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec la mission il s'agit de poursuivre, compléter en synergie les actions de la Ville en faveur de conditions de logements qualitatives et diverses, pour favoriser le parcours résidentiel et l'ancrage à Cergy.

Au regard de l'étude menée pour la Ville par l'ARC en 2018 et des retours notamment à l'issue des formations, il apparaît que l'accompagnement de la Ville auprès des copropriétaires demeure essentiel pour éviter la dégradation du parc, et apprécié.

Les objectifs 2021 sont en continuité de ceux développés en 2020

- Suivi et soutien à l'habitat privé
- Suivi en quotidienneté des copropriétés
- Plan de sauvegarde, OPAH et POPAC Bastide : ces dispositifs opérationnels se terminant alors que les travaux ne sont commencés qu'en octobre 2020 pour plus de 24 mois, il est nécessaire d'apporter une nouvelle solution d'accompagnements de copropriétaires (notamment pour la récupération des financements et l'appropriation d'une réelle autonomie dans la gestion des copropriétés)
- L'évolution de ces dernières années réside dans l'augmentation des actions préventives avec la prise en compte des copropriétés dès la programmation et plus seulement dans la mise en œuvre d'actions curatives.
- Accompagnement des copropriétés et ASL et notamment les complexes (Linandes ; Ponceau)
- Suivi de l'habitat public
- Relations accrues avec les bailleurs, « institutionnaliser » les relations avec les bailleurs par une matinée de travail, et développement des liens avec les locataires (et encouragement à leur fédération notamment en amicales)

Solidarités – BP 2021	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	17 185 571 €	4 981 790 €
Investissement	3 167 561 €	1 389 244 €
TOTAL	20 353 132 €	6 371 034 €

1. SOLIDARITES

Le besoin de solidarités est particulièrement réaffirmé à l'aune du contexte sanitaire et de la crise COVID, que notre pays et notre territoire traversent. Ceux-ci exposent en effet les populations les plus fragiles à de nouvelles formes de précarité et contribuent à mener vers la précarité de nouveaux publics.

La mission développement des solidarités regroupe les activités suivantes :

- Le développement du lien intergénérationnel dans un contexte d'augmentation de la population seniors sur la ville (11, 2 % de la population)
- L'égalité et la lutte contre les discriminations
- Dans un contexte de crise sanitaire qui accroît les inégalités de tout ordre, la ville s'engage pour l'égalité des chances à travers des dispositifs innovants, fédérateurs et mutualisés avec les partenaires
- La santé axée autour des enjeux actuels (centre de santé et renouvellement du contrat local de santé)
- La coopération décentralisée

Les objectifs 2021

- Mettre en œuvre un nouveau plan d'actions issu des conclusions relatives à l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2019 en complémentarité avec les partenaires du territoire et affirmer le rôle de la Ville et de son CCAS en tant que chef de file de l'action sociale locale.
- Adapter la nouvelle offre du CCAS aux nouveaux besoins d'accompagnement générés par la crise sanitaire
- Soutenir les partenaires associatifs locaux qui interviennent dans le champ des solidarités en complémentarité de l'intervention municipale.
- Accompagner les demandeurs de logement pour l'instruction de leur dossier et d'être l'interface entre les demandeurs de logement et les bailleurs
- Accompagner les personnes en difficulté et les plus éloignées de l'emploi pour leur permettre d'accéder à un emploi ou à une formation, en levant de façon individualisée les freins à l'insertion professionnelle repérés.
- Développer un programme d'actions conformément aux engagements du Contrat Local de Santé
- Poursuivre le travail d'accompagnement pour la création du centre de santé et accompagner le secteur libéral dans les projets de pratiques professionnelles regroupées
- Fédérer l'ensemble des acteurs locaux autour des enjeux de santé et de prévention

- Conserver une dynamique de partenariat, dans un contexte sanitaire qui impacte durement les villes de Thiès et Saffa.
- Débuter un premier projet de coopération avec la ville de Hué, impliquant des associations et différentes directions de la ville

2. PETITE ENFANCE

La Ville gère une offre d'accueil Petite enfance importante et ambitieuse. La nouvelle crèche collective des 3 Fontaines, ouverte en septembre 2020, est venue la compléter.

L'offre municipale continue à être soumise à la forte pression des usagers malgré l'accompagnement par le RAM de l'offre d'accueil individuel proposée par les assistants maternels salariés des parents employeurs.

La crise sanitaire COVID 19 a fortement impacté l'activité des structures municipales en gestion directe, génératrice d'importantes recettes (familles et CAF), mais l'aide compensatoire de la CAF a comblé le déficit. Etant donné le versement de cette aide en fin d'année 2020 et le fait qu'elle ne couvre pas la totalité des pertes de la Ville, les effets de la crise 2020 sur les recettes se ressentiront sur l'exercice 2021.

Les objectifs 2021

- Faire fonctionner les équipements existants intégrant les nouveaux équipements (crèche des 3 Fontaines en année pleine)
- Poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil
- Développer l'offre de garde

3. SERVICES A LA PERSONNE ET RELATIONS A L'USAGER

La Ville poursuit la mise en œuvre de sa stratégie de tranquillité publique, en consolidant ses orientations en faveur de l'action de proximité, par la présence de policiers sur l'espace public et sur les lieux de centralité. Afin de répondre aux attentes des habitants, les horaires de la police municipale seront étendus par la création d'une brigade de nuit.

Par ailleurs, l'appui de la police municipale et de la brigade verte à la lutte contre les incivilités continue de se renforcer avec la dernière phase de mise en service des caméras et au déploiement de la vidéo verbalisation.

Dans le cadre de la mise en œuvre et de l'accompagnement des politiques publiques de cohésion sociale la ville de Cergy propose d'accompagner la mise en œuvre de l'ensemble de ses politiques publiques dans le cadre d'actions de proximité en utilisant les techniques de la médiation.

La médiation s'inscrit dans la stratégie des solidarités :

- Réduire les inégalités/disparités
- Veiller à la cohérence entre les politiques thématiques/sectorielles et les territoires.

Le renforcement de la présence humaine avec les médiateurs doit se faire en articulant les actions menées par la Police nationale, la police municipale, la prévention spécialisée. Les animations portées par le service des sports, le pôle réussite éducative, les maisons de quartier et les associations.

La relation à l'utilisateur étant un enjeu fondamental pour la qualité du service rendu par l'administration, l'acquisition d'un local dans le quartier des Hauts de Cergy sera réalisé en 2021 afin d'y transférer la mairie annexe permettant d'accueillir et d'orienter l'utilisateur de façon qualitative.